



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2010 - 047  
Le 2 juin 2010

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Precision Drilling Trust (PD.UN) Plan d'arrangement

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que le plan d'arrangement en vertu duquel Precision Drilling Trust (« Precision ») se convertira en une corporation orientée vers la croissance est complété. Selon les modalités du plan d'arrangement, chaque unité de Precision sera échangée contre une action ordinaire de la compagnie qui portera le nom de Precision Drilling Corp et sera transigée sous le symbole PD.

Le retrait de la cote à la bourse de Toronto des unités de Precision aura lieu à la fermeture du marché le 2 juin 2010.

#### **Precision Drilling Trust (PD.UN)**

#### **CDCC - détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur unités de Precision seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :**                    **Le 3 juin 2010**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :**            **Inchangé**
- **NOMBRE DE CONTRATS :**            **Inchangé**

- **MULTIPLICATEUR :** 100
  
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions ordinaires de Precision Drilling Corp (PD)
  
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** À la date de mise en vigueur le 3 juin 2010, les limites de position et de levée demeureront inchangées à 75 000 contrats.
  
- **CUSIP :** 74022D308

**Bourse de Montréal Inc. - détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options PD resteront inchangées.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Glenn Goucher  
Premier vice-président et chef de la compensation